

Chef d'équipe espaces naturels et sentiers



Date de publication de l'offre

09/06 - 03/07/2025

Type d'emploi

Fonctionnaire

Catégorie de métier

Gestion des espaces naturels

Nom de l'organisme

CC Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

Mission

Missions / conditions d'exercice

► Gérer et encadrer l'équipe d'agents techniques en charge de la gestion des Espaces Naturels et des sentiers de randonnées :

- Encadrer une équipe de 4 permanents et de 2 à 3 renforts saisonniers,
- Planifier, suivre et contrôler les interventions des agents,
- Organiser le travail quotidien, assister et apporter les conseils techniques et bonnes pratiques auprès de ses agents,
- Accueillir et encadrer des stagiaires,
- Veiller au respect des horaires et des règles de vie de la collectivité,
- Relayer l'ensemble des informations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe.

► Gérer les espaces naturels et les sentiers :

- Débroussaillage manuel / conduite d'engins,
- Bûcheronnage,
- Damage, décaissement, remblais des sentiers,
- Maçonnerie, entretien et installation d'aménagements (platelages, clôtures, mobilier...),
- Collecte de déchets dans les espaces naturels.

► Entretien et maintenance du matériel (graissage, affûtage...) :

- Tronçonneuses, débroussailleuses...,
- Rangement, nettoyage de l'atelier / hangar.

► Respect des règles de sécurité :

- Assurer la sécurisation des chantiers,
- Assurer la signalisation des chantiers par des moyens adaptés (panneaux...),
- Porter les équipements de sécurité requis.

L'agent pourra également réaliser différentes missions de renfort nécessaires au fonctionnement de la communauté de communes et du service public.

Profil

Profil - Compétences - Connaissances - diplôme(s) ou formation(s) professionnel(s) :

- Sens des priorités,
 - Savoir motiver une équipe,
 - Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnement et les signaler,
 - Connaissance des règles de sécurité,
 - Bonne connaissance des Ecosystèmes et des méthodes d'entretien,
 - Maîtrise des techniques de débroussaillage manuel et mécanique,
 - Maîtrise des techniques de taille et d'élagage,
 - Maîtrise des techniques d'abattage,
 - Connaissances en maçonneries et travail du bois,
 - Connaissances de base en maintenance du petit matériel et technique d'affûtage,
 - Savoir travailler en équipe,
 - Permis B indispensable (EB serait un plus).
- Bac à Bac +2 avec une bonne connaissance des méthodologie de gestion des espaces naturels et des sentiers de randonnées.

Informations complémentaires

Contraintes et difficultés du poste :

- Courtoisie envers les usagers : image de la CCPCAM,
- Risques limités, à condition de respecter les consignes de sécurité,
- Travail extérieur, soumis aux aléas climatiques,
- Pénibilité liée à la station debout et au port éventuel de charges,
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- Respect des consignes et procédures de travail,
- Assurer le meilleur coût de service dans le souci d'un meilleur service à l'utilisateur,
- Flexibilité horaire possible / contraintes concernant les vacances d'été,
- Vacances en période estivale : 15 jours autorisés entre mai et septembre.

Relations internes et externes :

- Responsabilité hiérarchique : Responsable technique Entretien sites et sentiers,
- Relations ponctuelles avec la responsable des ressources humaines (paie, carrière...),
- Relations avec les usagers, les associations (Collaboration), autres structures communales et intercommunales,
- Relations avec les membres de son équipe.

Moyens et équipement utilisés :

- Utilisation d'un véhicule de service,
- Outillage et engins nécessaires à la réalisation des chantiers
- EPI fournis : casque, protections auditives, lunettes, masque facial, et/ou anti-poussière, vêtements de travail adaptés aux tâches (dont tronçonnage), gants, chaussures ou bottes...

Exigences de travail liées au poste :

- Respect des consignes d'hygiène et sécurité, respect du règlement intérieur et des procédures,
- Travail en équipe.

Horaires de travail du poste :

- Horaires 8h - 17h de septembre à fin avril avec 45 minutes de pause obligatoire
- Horaires 6h30 - 14h30 de mai à août avec 20 minutes de pause obligatoire
- Horaires exceptionnels si nécessaire sur décision du responsable.
- Durée hebdomadaire de travail : temps complet (39h avec RTT)

Coordonnées pour postuler

M. le Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

ZA de Kerdanvez

BP 25 - 29160 CROZON